

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0902**

commune (s) :

objet : Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation lumineuse, des contrôles d'accès par bornes escamotables et par barrières automatiques sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 2 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 9 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Charrier, Mme Vullien, MM. Passi, Brachet, Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), Frih, M. Assi.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Mme Peytavin, M. Vesco.

Bureau du 8 juin 2009**Décision n° B-2009-0902**

objet : **Travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation lumineuse, des contrôles d'accès par bornes escamotables et par barrières automatiques sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation lumineuse, des contrôles d'accès par bornes escamotables et par barrières automatiques sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ce marché fait l'objet de deux lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : territoires centre-est, centre-sud et centre-nord comporterait un engagement de commande de 150 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum pour un an et de 600 000 € HT minimum et 2 400 000 € HT maximum pour quatre ans,

- lot n° 2 : territoires périphérie est, périphérie sud et périphérie nord comporterait un engagement de commande de 150 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum pour un an et de 600 000 € HT minimum et 2 400 000 € HT maximum pour quatre ans.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet des travaux d'entretien d'électricité pour les équipements de la signalisation lumineuse, des contrôles d'accès par bornes escamotables et par barrières automatiques sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : territoires centre-est, centre-sud et centre-nord comporterait un engagement de commande de 150 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse,

- lot n° 2 : territoires périphérie est, périphérie sud et périphérie nord comporterait un engagement de commande de 150 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum pour un an ferme en 2010 et éventuellement renouvelable en 2011, 2012 et 2013 par reconduction expresse.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercice 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juin 2009.